
Renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale de la dénonciation de la société de Belley (Ain) contre le représentant Jagot, lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale de la dénonciation de la société de Belley (Ain) contre le représentant Jagot, lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16598_t1_0089_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

mois. Votre comité de Sûreté générale a reconnu leur innocense et vous les avez rendu à leur chère patrie, à la liberté, à leurs frères, à leurs familles éplorées. Ainsi, vous avez acquit des droits éternels à leur reconnaissance.

Représentans, du Peuple, nous nous empressons de remplir un autre devoir aussi cher à nos cœurs. Heureux d'avoir possédé parmi nous votre digne collègue le citoyen Lejeune envoyé dans le département du Jura, nous vous le disons sans flatterie : les échos de nos rochers retentissent des louanges et des bénédictions qu'il a mérité par ses glorieux travaux. Nos remerciements et notre hommage seront donc accueillis. Cet ami des sans-culottes, ce protecteur de l'innocence, cet homme impartial et juste n'a toujours vu que sa patrie et jamais les individus. Il a purgé le Jura des fédéralistes, des perfides et des traitres mis hors la loi par votre décret du 27 août dernier. Il a détruit partout le fanatisme, il a établi le règne de la justice et de la raison; il a sauvé les vrais patriotes de l'oppression et de la mort; enfin il a affermi sur leurs bases la paix et la liberté que quelques hommes pervers, cherchoient à exiler de nos contrées.

Avec de tels représentans, et toutes les fois que les plaintes du pauvre sans-culotte ne seront point étouffées et que ses généreux efforts ne seront point paralysés par les manœuvres perfides de l'ambitieuse et sanguinaire intrigue, o! législateurs! comptez sur les bons et vrais patriotes; ils sauront bien, dans tous les points de la République, toujours défendre et faire respecter cette paix précieuse, cette liberté chérie, pour lesquelles nous combattons tous depuis cinq ans avec une nouvelle ardeur.

Salut et fraternité.

Les membres composant la société populaire de Dole,

ROUGES, *président*, RENAUDIN,
VILLIEN fils, *secrétaires*.

6

La société populaire de la commune de Belley [Ain] dénonce une lettre du représentant Jagot. Elle se plaint fortement de ceux qui abusent du nom de patriotes pour couvrir le vol, le brigandage, l'exportation du numéraire, l'agiotage, la connivence avec les émigrés, les actes arbitraires, les violences, les incarcérations et la calomnie qui corrompent la morale publique, avilissent la représentation nationale. Elle invite la Convention à rester à son poste, à faire une guerre à mort à l'aristocratie, au fanatisme, au modérantisme, aux intrigans et aux factieux; elle ajoute : « Le peuple de Belley délivré de ses tyrans, amoureux jusqu'à la jalousie de ses droits et de sa liberté, ne cessera de seconder vos généreux efforts. »

Mention honorable, renvoyé aux co-

mités de Salut public et de Sûreté générale (8).

[*La société populaire et républicaine de Belley à la Convention nationale, s. d.*] (9)

Ils ne sont plus douteux, écrivent ces républicains, les complots qui menacent encore la liberté du département de l'Ain; ils tiennent à un système général de machinations et d'atrocités dont vous n'avez abattu que la tête, et dont le tronc s'agite encore en mille sens divers, répandant par-tout son détestable venin, et cherchant à se reproduire sous mille formes. Jugez par nos dangers de ceux qui vous menacent. Oui, représentans, nos dangers sont les vôtres; car c'est à la vertu qu'on déclare la guerre. Le crime ne vous pardonnera jamais de l'avoir mise à l'ordre du jour : il ne vous pardonnera jamais de lui avoir arraché ses armes dégoûtantes et exterminatrices, l'immoralité et la terreur.

Une lettre sans timbre, adressée indirectement à la femme d'un des intrigans qui nous opprimoient, interceptée et remise entre les mains du comité de surveillance de cette commune, se trouve écrite et signée par le représentant Jagot, l'un de vos membres. Un représentant du peuple! qui l'auroit cru? Il console le crime, il ranime ses espérances coupables, il traite de persécution atroce les mesures qu'a prises le républicain Boisset, pour désopprimer le peuple dans ces malheureuses contrées; il annonce une conférence avec Méaulle, qu'il suppose indigné comme lui, et assure qu'ils attendent l'arrivée d'Albitte, pour porter, de concert, un remède général et efficace à ce qu'il appelle une atroce persécution.

Le même système, dit-il, est à l'ordre du jour dans toutes les parties de la république; mais il se réjouit de l'excès du mal, parcequ'en révolution, selon lui, c'est dans l'excès du mal que se trouve le remède. Les intrigans sont à ses yeux des patriotes opprimés; il promet de venir à leur secours; il ne demande d'eux que quelques jours de patience.

Quelques jours de patience! De quel affreux malheur nous menace donc le représentant Jagot, à l'aide de ses deux collègues, qu'il a trompés déjà, et qu'il se proposeroit en vain d'égarer encore? Tous nos cœurs ont frémi, à la lecture de cette lettre coincidente avec la nouvelle affligeante de l'assassinat d'un représentant du peuple; et, dans le premier transport de son indignation, le peuple, levé en masse, vouloit partir pour aller faire à la Convention nationale un rempart de son corps et de son amour.

(8) P.-V., XLVI, 112.

(9) *Gazette Fr.*, n° 1000; *J. Univ.*, n° 1768.